



VILLE DE
PONT-A-MARCO

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2025/43

**PORTANT FERMETURE DE L'AIRE DE JEUX A
L'OCCASION DE LA CHASSE AUX OEUFs**

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 8 avril 2025 formulée par la Commission Jeunesse et Loisirs,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur CLAISSE Fernand, Adjoint au Maire,

Considérant qu'il convient de réglementer l'accès à l'aire de jeux afin de permettre le bon déroulement d'une animation organisée par la municipalité à l'occasion de Pâques,

ARRETONS

Article 1 – Le **lundi 21 avril 2025**, de **09H00 à 12H30**, l'aire de jeux située rue Pierre Bérégovoy, près du Pam Accueille, sera fermée.

Article 2 – L'accès ne sera autorisé qu'au personnel communal ainsi qu'aux enfants et accompagnateurs inscrits préalablement à la manifestation.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié et affiché sur les lieux.

Article 4 – Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Madame MEIRE Albertina, le demandeur,

Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 10 avril 2025,

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

Fernand CLAISSE

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

